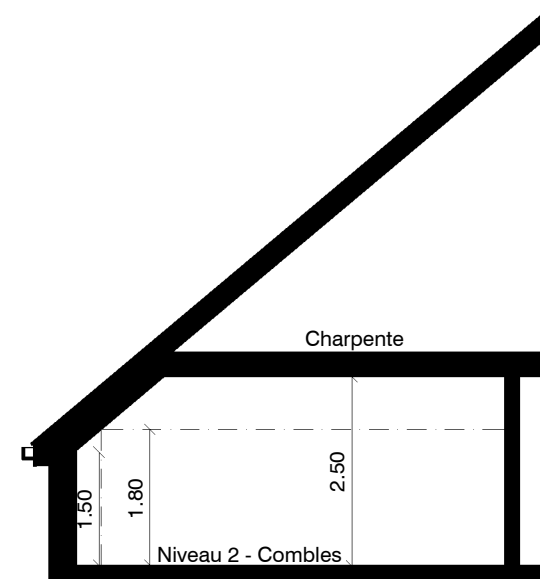




DATE : Janvier 2026	INDICE :
---------------------	----------

NOTA : Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles techniques ou d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, soffites et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le plan. Les éléments de plans de travail...etc, non contractuels, ne figurent qu'à titre indicatif. Seuls les plans déposés au rang de minutes du notaire font foi. Les radiateurs et installations électriques sont à titre d'information, les emplacements pourront être modifiés pour s'adapter aux contraintes du chantier.